

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 27/08/2024

ID : 074-217400704-20240820-D2024_071-D



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 71

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	19
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 13 août 2024

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN SECRÉTAIRE
DE MAIRIE ITINÉRANT AVEC LE
CDG74 POUR EFFECTUER LE
REPLACEMENT D'AGENTS
TITULAIRES INDISPONIBLES**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt
août, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B. CHANTELOT C.
DENERVAUD M. RACINE FREIXENET M.
CHEVRON F. DIANA C. QUERNEC GARIN
C. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : PLEynet J.P. « pouvoir à
BAARSCH C. » BILLARD G. CORNU C.
MATTERA A. GEROUDET A.
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
Ch »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9,
L512-12 à L512-15 et L516-1 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le centre de gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition
d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ;

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des
remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité
ou autres ;

Madame le maire, propose au conseil municipal, pour le bon fonctionnement des
services de la mairie, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie
itinérant(e) du centre de gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera
nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières
fixées annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 74, joints en
annexe ;

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 27/08/2024

ID : 074-217400704-20240820-D2024_71-DE



Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e)secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire ;

AUTORISE Madame le maire, ou en son absence, le premier adjoint, Monsieur Jérôme TRONCHON, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

